

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-67 Interdiction de stationner " rue de la Barbacane "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 04 mai 2023, par laquelle Monsieur Wilfried WOJCIK, domicilié 16 rue de la Barbacane – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement en face les n° 11 à 15 de la « rue de la Barbacane », afin de permettre son déménagement,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déménagement, le stationnement de tous les véhicules sera interdit en face les n° 11 à 15 de la « rue de la Barbacane », le samedi 20 mai 2023 de 08H00 à 18H00.

Article 2

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 16/05/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 16/05/2023

Puissalicon le 16/05/2023

Michel FARENC
Maire



Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 034-213402241-20230516-ARRETE_2023_67-AR